

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Pour une politique française de clarté. — Lord Grey et l'Entente cordiale. — Prétentions américaines intempestives. — Le programme de réparations de l'Allemagne.

Le refus du parti radical d'entrer dans le cabinet Poincaré a été interprété par certains d'une manière inexacte : ils ont représenté cette attitude comme un désaveu de la politique générale de l'ancien président de la République.

Il est possible qu'en matière de politique intérieure des divergences, plus ou moins accusées apparaissent. Mais dans le domaine de la politique étrangère, il semble que la grande majorité des radicaux pensent en Français et non en internationalistes. Un des chefs, M. Gaston Doumergue, s'exprime en ces termes, dans *Actualités* :

Y a-t-il beaucoup de gens qui voient clair devant eux ? Je crains que non... S'il en est ainsi, la tâche du nouveau Président du Conseil est nettement indiquée. Il doit commencer par essayer de maître de la lumière dans l'obscurité où nous cherchons notre voie. C'est bien son intention, semble-t-il. Il suffit pour s'en convaincre, de lire le très intéressant discours qu'il a prononcé, à la Chambre, en réponse aux interpellations qui lui ont été adressées dès le premier jour. Dans ce discours, bien mieux que dans la Déclaration ministérielle, il a exposé ses vues sur la situation actuelle avec une netteté et une précision qui ont produit une vive impression, même sur ceux qui n'étaient pas très bien disposés pour lui. Il a dit comment il voyait cette situation et comment il entendait se comporter, en face de chacun des problèmes qui en forment la trame passablement embrouillée.

Retenons la phrase : les déclarations de M. Poincaré « ont produit duit une vive impression, même sur ceux qui n'étaient pas très bien disposés pour lui ».

N'est-ce pas un aveu ? Si nous souhaitons savoir maintenant pourquoi le vieux leader radical a éprouvé une impression favorable, qu'il n'a pas été seul certainement à ressentir, nous n'avons qu'à relire la conclusion de son éditorial :

On peut espérer, déclare-t-il, que, grâce à la volonté qu'a affirmée notre nouveau Premier de situer en pleine lumière tous les aspects des problèmes extérieurs, nous allons bientôt commencer à sortir de la nuit où nous n'avons que trop longtemps erré en toutes matières. Ce ne sera pas trop tôt.

Hall à Westminster, il s'est attaché à mettre en lumière quelles déplorables méthodes avaient compromis l'Entente Cordiale.

Alors que celle-ci était née et s'était nourrie d'une profonde confiance réciproque, lord Grey constate qu'on procède aujourd'hui à Londres par coups de surprise : au lieu de se confier mutuellement ses projets pour tenter de les harmoniser, on offre, au pied levé, des solutions improvisées qui ne règlent rien, mais accroissent plutôt les difficultés.

Voici le passage capital de son véritable réquisitoire :

Le Conseil suprême a sapé la confiance qui existait depuis des années entre l'Angleterre et la France. L'entente cordiale était l'œuvre de Lord Lansdowne, de M. Paul Cambon à Londres, de M. Delcassé et de l'Ambassadeur britannique à Paris. Elle a été constituée en suivant l'ancien procédé et avec elle existait cette confiance grâce à laquelle aucun des deux Gouvernements n'infligeait de surprise à l'autre et grâce à laquelle il y avait toujours entre eux une bonne foi parfaite et un contact étroit.

Eh bien, le Conseil suprême a détruit tout cela.

Aussi bien, lord Grey ne voit-il d'issue aux difficultés internationales de toutes sortes de l'heure présente que dans un retour à l'Entente cordiale, loyale et ferme.

Il a déclaré en substance :

Le rétablissement de bonnes relations avec la France est aujourd'hui l'élément essentiel de la politique européenne. Tant que la confiance qui régnait autrefois entre nous n'aura pas été rétablie entre les deux Gouvernements, aucune conférence, aucune tentative pour reconstituer l'Europe ne réussira.

part ? Washington ne s'est-il pas empressé de repousser le pacte de garantie, proposé par son Président pour nous arracher de nouvelles et considérables concessions faites par nous en pure perte ?

Si les Etats-Unis ne veulent pas, au nom de leur fameux principe Monroe, de liaison, de solidarité formelles, avec les nations européennes, qu'ils aient du moins la décence de ne prétendre pas s'ingérer dans nos affaires.

Jadis la France fut autrement chevaleresque lorsqu'elle a permis à la grande République de se fonder ! Nos créanciers américains pousseront-ils l'impudence jusqu'à nous obliger de leur rappeler que depuis 150 ans il y a une dette non seulement de reconnaissance, mais aussi matérielle et financière, qui n'a jamais été réglée ?

En Allemagne, les délibérations, poursuivies depuis une semaine entre les populistes, le centre et les démocrates, semblent s'orienter vers un compromis.

Le chancelier paraît avoir enfin rallié les leaders des partis bourgeois et du parti social-démocrate à son projet d'emprunt forcé, imposé selon les rôles déjà existants de l'impôt sur les fortunes.

D'un autre côté, le conseil des ministres aurait achevé l'examen du programme de paiements et de garanties pour 1922, réclamé par la Commission des Réparations.

Dans ces conditions, le gouvernement allemand serait en mesure, à la date fixée du 27 janvier, de faire connaître aux Alliés son plan d'exécution des réparations, plan prescrit à Cannes.

M. Borah a ajouté que tant qu'on poursuivra en Europe la politique actuelle, le gouvernement américain sera justifié en traitant la question des dettes alliées à un point de vue purement d'affaires.

M. Borah a prétendu qu'il ne pouvait comprendre que la France ait besoin d'une armée de 850.000 hommes ou d'un million pour sa protection contre l'Allemagne dont l'armée a été réduite à 100.000 hommes.

Une taxe sur les noctambules en Allemagne

La commission fiscale du conseil municipal a décidé d'établir une taxe sur les noctambules qui sera perçue sur toutes les personnes présentes après une heure du matin dans les cafés, bars et autres établissements similaires et qui sera de trois marks par heure dans les établissements qui ne servent que de la bière et de 6 marks par heure dans les autres. Cette taxe, qui existe déjà à Stuttgart, y rapporte 100.000 marks par mois environ.

On espère qu'à Berlin elle rapportera quelques millions de marks par an.

Aux Indes anglaises

Le correspondant du « Times » à Bombay dit que la situation aux Indes empire et qu'on n'arrivera pas sans troubles ni désordres à une solution.

Les enfants de Charles d'Autriche vont rejoindre leur père

Les enfants de l'ex-empereur Charles d'Autriche, exception faite du petit malade qui les rejoindra plus tard, ont quitté mercredi soir Rorschach, via Berne pour se rendre à Genève, où ils se sont arrêtés deux heures seulement avant de poursuivre leur voyage.

Un mot de Trotsky

Dans un grand discours, prononcé au Congrès de la jeunesse, M. Trotsky a comparé l'Europe occidentale à la Russie soviétique.

Le correspondant du « Times » à Bombay dit que la situation aux Indes empire et qu'on n'arrivera pas sans troubles ni désordres à une solution.

Le prêt du soldat ne sera pas diminué

Il y a eu ces temps derniers une certaine émotion dans les casernes, provoquée par l'annonce que la commission parlementaire des économies avait émis l'avis que le prêt des soldats fût ramené au taux d'avant-guerre, c'est-à-dire à un sou.

Renseignements pris, le ministère de la guerre n'a pas été saisi de l'avis émis par la commission des économies. Par conséquent, aucune étude dans le sens d'une réduction du prêt n'a encore été faite.

L'inhumation du Pape

Jeudi, à eu lieu dans la Crypte du Vatican, l'inhumation de la dépouille mortelle du pape Benoît XV.

Chambre des Députés

Séance du 26 janvier 1922

La Chambre continue la discussion du projet de loi accordant des avantages aux fonctionnaires mobilisés. M. About soutient un amendement accordant aux fonctionnaires une majoration d'ancienneté calculée suivant le temps passé dans les unités combattantes, dans la zone des armées, à l'intérieur, en captivité, dans les hôpitaux ou en instance de réforme.

L'amendement est repoussé. La Chambre adopte un amendement tendant à assimiler les fonctionnaires restés à leur poste en pays envahis, aux fonctionnaires emmenés en captivité. L'article 6 est voté.

Les articles 7, 8, 9, 11, 13 à 17 sont votés. La Chambre procède à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Raiberti : M. Chassaing-Goyon est élu par 256 voix.

Séance du 27 janvier 1922

La Chambre vote un douzième provisoire applicable pour le mois de février aux dépenses recouvrables sur l'Allemagne (régions libérées) et aux dépenses de l'armée du Rhin.

Il est simple mais combien suggestif. Pendant la guerre, un commerçant avisé vendit à l'Etat 5 millions de verres à vitres au prix de 14 fr. le mètre.

Les dirigeants de nos services du ravitaillement et des stocks avaient cru avoir besoin de cette énorme quantité de verres. Ils voulaient probablement, édifier des maisons de verre ou rien n'aurait pu échapper à un œil investigateur.

Les maisons de verre ne furent pas construites : il n'y eut que des barreaux... en bois. Aussi, les verres restèrent pour compte aux acheteurs, c'est-à-dire à l'Etat.

La guerre terminée, que faire de ces 5 millions de verres à vitres ? Il est étonnant que l'ordre n'ait pas été donné de les briser !

L'Etat les mit en vente ; son représentant fit appeler le vendeur des verres et offrit de les lui vendre. Le vendeur devenant acheteur proposa un prix. Il avait vendu les vitres 14 francs le mètre, il proposa de les racheter au meilleur prix pour lui...

Après discussion, l'Etat et le vendeur-acheteur tombèrent d'accord. Le marchand qui les avait vendues 14 francs le mètre, les reprit au prix de 3 francs !!!

Qui a eu le bénéfice ? Ce n'est pas l'Etat : encore moins les contribuables, car ce sont toujours les contribuables qui combient, avec leur argent, les déficits créés par les agents de l'Etat-commerçant !

L'Etat-commerçant ne craint pas de faire les achats : il trouve toujours des fournisseurs, et il accumule les stocks. Les fournisseurs se font toujours payer, et tant pis si les fournisseurs restent pour compte.

La ville de Paris, actuellement, est à même de se rendre compte de ce que lui... rapportent les stocks de denrées accumulées dans les fameux barraques.

Et les soldats de nos garnisons, à Cahors surtout, apprécient — oh oui ! aujourd'hui la bienveillance de l'Etat qui leur fait servir 5 et 6 fois par semaine, le délicieux... singe !

L'Etat-commerçant a permis à des malins de faire leurs affaires. Il n'a pas fait les siennes, celles des contribuables. Qu'importe, puisqu'aussi bien un M. Nouveauche quelconque peut dire : « Eh bien, quoi ! Si je répartis les millions que j'ai dans ma poche entre les contribuables, ceux-ci ne touchent que quelques centimes. Ces centimes ne les rendraient pas plus heureux, tandis que mes millions gagnés ou... empêchés font mon bonheur !... »

Et ce raisonnement paraît tellement juste, que l'Etat laisse les millions aux nouveaux riches et encaisse les centimes additionnels des contribuables... LOUIS BONNET.

INFORMATIONS

L'Allemagne peut payer

Un des dirigeants de l'industrie cotonnière anglaise, sir John Leigh, propriétaire de la « Pall Mall Gazette » publie dans son journal un article intitulé : « L'Allemagne peut payer et doit payer. »

Sir John Leigh compare les ressources minières et la production industrielle de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, et établit une fois de plus, par des faits et des chiffres, que l'Allemagne est parfaitement en mesure de s'acquitter des obligations qu'elle a souscrites à Versailles.

Un argument particulièrement probant est celui que l'auteur tire des statistiques relatives aux exportations de cuivre, effectuées par l'Amérique dans les trois pays en question.

Les relations franco-espagnoles

Selon le journal « les Débats », les ministres espagnols ont assisté à un déjeuner, à l'ambassade de France et ont emporté l'impression que la République française nourrit les meilleurs desirs pour arriver à une entente. Il semble que les difficultés entre les deux pays, portant plus sur la forme que sur le fond, proviennent de désaccords existant dans la législation douanière de la France et de l'Espagne. Aussi, il paraît probable qu'un projet de loi permettant plus de flexibilité à la politique douanière espagnole sera soumis aux Cortès.

Les événements du Maroc

On annonce que Madou-Ben-Hamou, cousin et lieutenant d'Abel-Krim, le chef des Rifains en guerre avec les Espagnols, est arrivé à Oran venant de Port-Say, où il se trouvait depuis quelques jours.

Le lieutenant Vilgrain est acquitté

Dans l'audience de jeudi, le Conseil de guerre a entendu le réquisitoire du Commissaire du gouvernement qui a affirmé sa conviction dans

CHRONIQUE LOCALE

LES BONNES AFFAIRES!!!

Les affaires sont les affaires, disent les gros marchands : pas de sentiment, des prix, des chiffres. Si l'on fait des affaires, c'est pour gagner ; celui qui perd, tant pis pour lui : c'est un maladroit. Pendant la guerre, d'aucuns ont prouvé qu'ils n'étaient pas, disons, maladroits. Avant la guerre, ils étaient à la cote, ils sont riches aujourd'hui.

L'Etat a fait du commerce aussi ; mais il peut se flatter d'avoir été un maladroit. Chaque jour, on s'aperçoit de la façon dont il a commercé, car chaque jour, les contribuables apprennent le déficit énorme qu'ils ont à combler du fait de la mauvaise gestion de l'Etat-commerçant.

On a cité, on cite, on citera beaucoup de faits au passif des dirigeants de ces institutions commerciales créées pendant la guerre, au nom de l'Etat. Nous pouvons bien rapporter un de ces faits.

Sites et monuments cadurciens

IV. — Dans l'ombre de la Cathédrale... (Suite)

La chapelle Saint-Martin nous a retenus longuement devant ses fenêtres, ses peintures, ses ornements précieux ; la chapelle profonde devant ses inscriptions gothiques et son bas-relief mutilé. Hâtons-nous maintenant vers d'autres trésors de pierre que la Cathédrale a lentement rassemblés dans son ombre, dont elle a su conserver pour notre joie sinon l'intégralité, du moins la plus indispensable partie. Poussons la porte à cadre de marbre rouge voisine de la chaire. Un étroit passage à degrés nous conduit dans le cloître.

Les soubards du Béarnais ont beau avoir choisi cet endroit pour y commettre les pires de leurs méfaits ; ils n'ont pas réussi à défigurer le chef-d'œuvre d'Andoine de Luzech. Si les niches ont perdu leurs statues à l'exception de celle de la Vierge, si beaucoup de piliers ont eu leurs figurines martelées, s'il reste à peine un échantillon des penditifs des voûtes, si un seul arcane garde ses meneaux, on trouve encore à l'intérieur et à l'extérieur des galeries assez de sculptures pour pouvoir juger de la prodigieuse imagination et de la maîtrise parfaite des architectes et des ouvriers du début du xvi^e siècle. Les tempêtes n'ont nulle part brisé la merveilleuse toile d'araignée que tissent, en la renouvelant à chaque compartiment, les nervures des voûtes. L'ingéniosité et la délicatesse de ces arabesques de pierre nous

confondent. Les portes qui conduisent à la nef ont conservé leurs moulures, leurs colonnettes, leurs frontons, leurs écussons; quelques menus bijoux cassés n'enlèvent rien à leur richesse.

Le premier cloître que j'ai visité est celui de Cadouin. De Sarlat, on me conduisit vers lui alors que j'étais en rhétorique. Longtemps j'ai conservé la méchante photographie achetée sur place; les cartes postales illustrées n'existaient point en ces temps déjà anciens. Quand j'abordai Saint-Etienne-de-Cahors, il y a plus de trente ans, je retrouvai l'objet de ma juvénile admiration renouvelé, en mon propre pays, dans toute sa splendeur. Depuis, j'ai revu Cadouin. Du cloître péroratoire et du cloître quercinois quel est celui qui prévaut? Chacun a ses ornements particuliers; l'ordonnance générale me semble identique. Chacun a ses blessures; elles ont différemment affecté l'éclat et la grâce de celui-ci et de celui-là, sans compromettre nulle part l'unité ni l'autre. On dirait que les constructeurs de ces magnifiques promenoirs ont voulu, avec un art et des ressources analogues, offrir des lieux de rêve et de repos identiques aux pélerins qu'attiraient jadis ces deux reliques inscrites de l'ensevelissement du Christ: la Sainte-Sauveur de Cadouin et la Sainte-Croix de Cahors.

Le touriste maintenant approche des sanctuaires pour des mobiles plus profanes. Il se laisse néanmoins, surtout quand l'amour du clocher l'y incite, ému par les prestiges de la tradition. Dans le cloître de Cahors, les pierres sculptées d'Antoine de Luzech lui conteront, s'il veut bien les interroger, de beaux chapitres de l'histoire de la Cathédrale. Dans le cadre changeant des arcades successives, des images illustreront ces reminiscences au point de les transformer en d'inoubliables souvenirs. Qu'il aille voir, de la galerie du Sud, la montée miraculeuse des couples au-dessus de la rose et des ogives de la nef, qu'il contemple aussi la masse du clocher, l'élan des clochetons, la majesté des contreforts de l'abside. Descendant de ces hauteurs, ses yeux s'arrêteront avec plaisir sur le jardin broussaillé et romantique de la cour, en particulier sur cet acacia nouveau, mais renaissant à chaque printemps, que l'on dirait sorti de la fantastique lisière des forêts de Gustave Doré.

Il faudra revenir dans cet enclos enchanteur. Pour aujourd'hui, abrégons notre promenade dans les dépendances de Saint-Etienne. La chapelle de Saint-Gaubert ouvrait deux portes sur le cloître. La plus harmonieuse est murée. Libéralement ouverte, l'autre nous permet de regarder à la hâte de curieuses voûtes, des restes de peintures et de boiseries éclairés par de grandes baies harmonieuses.

Nous venons d'admirer, depuis notre entrée dans la Cathédrale, les plus belles manifestations quercinoises de l'art roman-byzantin et du gothique. Nous allons à présent terminer cette course à travers l'histoire vivante de l'architecture religieuse, par un rapide hommage à l'un des chefs-d'œuvre de la Renaissance dans notre province. Prenons le couloir qui s'ouvre à l'angle Sud-Est du cloître. Il nous conduit dans une cour que domine le bâtiment du presbytère, appelé à Cahors la maison des Vicaires. Une porte et deux fenêtres prodigieuses, à ceux qui savent venir en réclamer leur part, les délices du meilleur travail de Bachelier et de ses élèves. Rien de plus délicat n'existe à Toulouse où le maître et son école se dépensèrent pourtant mille fois plus à loisir qu'ici. Plus de luxe éclatant sur les meneaux et dans les encadrements des fenêtres de la rue des Boulevards; plus surprenants, ils plaisent moins, car la finesse est d'une autre saveur que la somptuosité! De telles merveilles ne se décrivent point. Il faut s'en griser les yeux souvent et à petites doses. Et l'on gardera, après vingt visites, l'impression de n'avoir point déchiffré toutes les énigmes que proposent les personnages, les animaux familiers ou fabuleux, les guirlandes et les coquillages de ces allégories ciselées.

Nous traversons, en sens inverse, le cloître et la Cathédrale. Nous voici revenus sur le parvis. La place du Marché s'étale devant nous, très animée lorsque l'Angelus du milieu du jour n'est point encore tombé du clocher. Si le coq de la girouette déclare en son langage muet: « Tiro lo ben negre! », une floraison de tendeleurs de toile grise et de parapluies de coton bleu s'épanouit sur les terre-pleins. Si, dans les acacias alignés devant le portail mauresque du Sud, les cigales clament le refrain de messidor: « Ségo! Ségo! Ségo! », des fleurs vivantes et embaumées débordent des corbeilles parmi les monceaux des légumes. Ces étalages vermicolores régnent depuis le trottoir de la Cathédrale jusqu'à cette lourde et forte maison sur la façade de laquelle la moitié supérieure d'une inscription nous rappelle Gambetta et sa famille.

Saint-Etienne maintenant chante midi à pleine voix. Il a le carillon facile et aussi hélas! le glas fréquent. Les grincheux d'alentour prétendent parfois que ces cloches, à l'exemple de celles de Boileau:

Pour honorer les morts font mourir les vivants!

Je conseille à ces malcontents de s'imaginer ce que devaient entendre leurs ancêtres aux beaux jours où le Seigneur Evêque entraînait à Cahors, sa mule tenue en bride par le baron de Cessac, aux sinistres nuits où l'André de Béarnais assaillaient les glais et le Béarnais assaillaient les glais et les faubourgs. Alors Saint-Barthélemy des faubourgs et Saint-Barthélemy ne ré-

pondaient pas seuls aux « repiquets » ou aux ticsins de Saint-Etienne; mais s'y mêlaient aussi, en un prodigieux hurra, les cantiques et les clameurs de Saint-Pierre, de Saint-André, de Saint-Maurice, de Saint-Jacques, de la Daurade et de tous les convents qui se pressaient, avec ces églises paroissiales, dans l'ombre de la Cathédrale!

Eug. GRANGIE,
Délégué départemental
du Touring-Club de France.

La retraite des fonctionnaires

De quoi vous plaignez-vous, fonctionnaires, par ce temps de vie chère? Augmentations successives de vos traitements, et la retraite à la fin de votre carrière! Ma réponse sera facile. Le gouvernement, qui a besoin de ses fonctionnaires, et ceux-ci le sont en vertu d'un droit, grâce à des cours et examens, assure leur existence matérielle. Or, la vie augmentant, de par la guerre, dans des proportions anormales, l'Etat a dû également augmenter les traitements. La vie chère a donc précédé l'élévation des traitements, et n'allez pas nous dire que les fonctionnaires, mieux payés, dépensent sans compter, ont provoqué la hausse. D'ailleurs dans de petites villes, sans industrie, supprimez les « budgétivores » et il n'y a pas une boutique, un magasin qui ait sa raison d'être. Bénissez donc l'augmentation du nombre des fonctionnaires. Mais les retraites! elles nous coûtent cher, à nous, contribuable! Pas si vite! nous, contribuables, aussi nous payons l'impôt comme vous et plus sincèrement que vous car nos chefs donnent au Trésor le chiffre exact de nos traitements et indemnités, de sorte que le contrôle est juste et que nos revenus sont imposés sans la moindre dissimulation.

En quoi vous coûtent-elles nos retraites? Vous en ignorez la genèse et les bénéfices ou héritages que nous valons à l'Etat. Lisez et soyez édifiés. Voyons la carrière normale d'un fonctionnaire. Il débute et commence par subir la retenue du premier douzième, c'est-à-dire qu'il ne touche pas le premier mois de son traitement; ensuite il subit la retenue de 5/10 chaque mois. A-t-il une augmentation? il subit à chaque promotion, la retenue de ce nouveau douzième, et ces retenues lui seront faites 40 ans pour obtenir la retraite complète égale aux 2/3 du traitement moyen des 6 dernières années d'activité. Mais, s'il est révoqué, quelque soit le nombre des années de services, s'il démissionne, s'il meurt avant 45 ans d'âge et 25 années de services, toutes les retenues restent acquises à l'Etat. S'il meurt après avoir touché une retraite complète ou proportionnelle, ses ayants-droits ne touchent que le 1/3 de cette retraite ou de celle à laquelle il aurait eu droit, si la retraite avait été liquidée. Voilà déjà un premier bénéfice pour l'Etat.

Le fonctionnaire célibataire ou veuf meurt à 60 ans, après 40 ans de services; l'Etat n'a donc pas sa retraite à payer, et les retenues versées lui restent acquises, la famille n'y a aucun droit, pas même ses vieux parents octogénaires, qui peuvent encore vivre. Le fonctionnaire, veuf, meurt avec des enfants venant d'atteindre leur majorité, aucun des enfants n'a droit à la moindre indemnité et l'Etat est, une fois encore, l'héritier de retenues versées 40 ou 45 ans. C'est donc de tous ces héritages successifs que sont formées les retraites des fonctionnaires, car les retenues par elles-mêmes, ne suffiraient pas à nous les donner. Et, il y a quelques années, un Rothschild fit la proposition suivante: laissez-moi être le caissier de toutes les retenues de tous les fonctionnaires, je veux les faire fructifier, y trouver mon bénéfice et donner à chaque fonctionnaire, au bout de son ruban, un traitement de retraite égal à son traitement d'activité. C'est clair comme le jour, nous ne devons nos retraites ni à l'Etat, ni aux contribuables, mais à nous-mêmes; ne venez donc pas nous les reprocher, d'autant plus que vous ne trouverez jamais parmi nous les nouveaux riches.

Mais, m'objecterez-vous comment se fait-il que, à chaque instant, on demande, à la Chambre, des crédits pour les liquidations des retraites? C'est bien simple! l'Etat a escamoté notre caisse des retraites, a disposé, en son temps, de tout son avoir, (loi de 1853) et se trouve, dans la nécessité de vivre au jour le jour et de faire voter des crédits pour remplacer un virement illégal. Criez, si vous croyez vos réclamations justifiées, contre les créations injustifiées de fonctions nouvelles, cela, c'est une question différente, mais, quant à nos retraites, elles nous appartiennent, ce sont nos économies ou celles de nos camarades disparus, nous ne les devons qu'à nous-mêmes.

Ant. CHÉRY.

Au 7^e
M. Puharrie, capitaine au 7^e d'infanterie (trésorier du corps) est maintenant sur place jusqu'à la liquidation complète de son service.

A la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux de la Chambre, tirage qui a eu lieu le 24 janvier, nos députés font partie: M. Delpont, du 3^e bureau, M. le prince Murat, du 5^e et M. Delmas, du 7^e.

Grandes Commissions

M. Delmas est désigné pour faire partie de la Commission de l'enseignement, M. le prince Murat, de la Commission des Colonies, et de la marine marchande.

EPILOGUE

On a fait beaucoup de bruit pour rien au sujet de la taxation du pain. Nous l'avons dit dès le début du conflit.

Il semblait, pour certains, que la municipalité allait appliquer la fameuse théorie de Barrucand, sur le pain gratuit! Cela, certes, eût été intéressant pour tout le monde, les boulangers compris.

Car pendant la guerre, si la théorie du pain gratuit ne fut appliquée, totalement, l'Etat, cependant, payait une ristourne de 0,50 centimes par kilo de pain aux boulangers qui étaient tenus, en retour, de ne vendre le pain qu'au prix d'avant-guerre.

C'est cette ristourne qui a fait réaliser de beaux bénéfices aux boulangers.

La ristourne est supprimée depuis de longs mois: et le prix du pain a augmenté dans les mêmes proportions que toutes les marchandises.

Un jour est venu, où il s'est agi de diminuer le prix du pain, en raison de la diminution du prix des farines. C'était juste. Mais dans quelle proportion? Le pain jusqu'au jour du conflit était payé uniformément, 1 franc le kilo.

La municipalité demanda que le pain de un kilo (750 grammes) fut payé 0,95 centimes et que les pains longs, ronds, de 2 kilos et au-dessus fussent payés 0,925.

Les boulangers offraient de vendre tous les pains au prix uniforme de 0,95 au lieu de 1 franc le kilo.

Ce fut donc sur 2 centimes et demi et encore sur une catégorie de pain — que porta la discussion. On ne s'entendit pas. Le conflit éclata. Il fut bruyant, trop bruyant.

Les boulangers s'inclinèrent, mais sous réserve de faire trancher le conflit par une Commission arbitrale.

La Commission arbitrale réunie a fixé le prix du pain d'un kilo, ainsi que les pains longs de 2 kilos à 0,95; et les pains ronds de 2 kilos à 0,925.

Les boulangers ont satisfaction, car on ne leur a pas dit combien de quantité de pains ronds ils devraient fabriquer!!!

Et puis, on sait que de jour en jour, la mode se développait de se faire porter le pain à domicile. Ce transport était gratuit: à dater du 1^{er} février, le client qui voudra qu'on porte le pain chez lui, devra payer un supplément pour payer la porteuse. Et le supplément pour payer la porteuse sera supérieur à l'économie réalisée sur le prix du pain. Ainsi, d'une part, grand fracas, décision tranchante, sans rémission, discussions enflammées et vides. Du côté des boulangers, situation améliorée; oui, bien meilleure qu'avant la taxe!

Résultat positif: consommateur, tu es roulé par ceux qui voulaient faire ton bonheur. Les chiffres sont là, ils sont indiscutables. Ce sont eux-mêmes qui les ont établis!

Et c'est pourquoi, nous pensons avoir raison de déclarer: « Beaucoup de bruit pour rien », et de répéter ce que nous disions, quelques jours avant le conflit: « Discuter pour 2 centimes 1/2 sur 1 franc et risquer un conflit grave, est bien inutile! » Mais nous sommes des réactionnaires! Ça n'empêche pas que les événements nous ont donné raison. Le public a eu, pour rien, de beaux discours, de belles promesses: mais il a vécu des heures désagréables pendant le conflit, et il n'a obtenu, à tout bien considérer, aucun avantage.

Il a même perdu le bénéfice de 0,10 centimes par 2 kilos qu'il aurait pu avoir, si le pain avait été taxé uniformément dès les premiers jours de janvier à 0,95, ainsi que cela avait été accepté par les boulangers.

Beaucoup de bruit pour rien!

LOUIS BONNET.

Question au ministre des finances

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre des finances si un hôtelier propriétaire d'immeubles ruraux, qui, en dehors de son commerce habituel, fait l'élevage du porc sans faire servir à cet élevage les déchets de son hôtel, peut être soumis au chiffre d'affaires pour la vente des animaux qu'il a élevés.

Réponse. — L'hôtelier, propriétaire d'immeubles ruraux, qui fait élevage de porcs ne peut être exonéré de l'impôt sur le chiffre d'affaires, que s'il les nourrit sinon exclusivement, du moins principalement avec les produits de ses exploitations agricoles.

Compatriote

M. René Besse, propriétaire à Figeac, qui dans le Cabinet précédent remplissait les fonctions de chef-adjoint du Cabinet du Ministre des régions libérées, vient d'être attaché à l'Inspection Générale du Crédit auprès du Ministère du Commerce.

Tableau d'avancement

Sur le tableau d'avancement des directeurs de l'enregistrement de 3^e classe proposés pour la 2^e classe, nous sommes heureux de relever le nom de M. Gourcerol, directeur de l'enregistrement à Cahors. Nos félicitations.

Ponts et Chaussées

M. Dez (Firmin), ingénieur-adjoint des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (service des Ponts et Chaussées), attaché, dans le département du Lot, au service ordinaire, a été affecté, à dater du 1^{er} février 1922 dans le département du Gers.

Exhumation et transfert des corps des soldats morts pour la France

Nous recevons d'un de nos correspondants l'intéressant article ci-après:

Au moment où les grands cimetières de l'Artois et de la Champagne voient s'entrouvrir les tombes de nos si nombreux compatriotes du 17^e corps, il nous semble nécessaire de mettre fin à certaines légendes erronées sur l'exhumation des corps et faire justice des critiques notoirement injustes adressées au service des sépultures dépendant du Ministère des Pensions et dont l'adresse est à Paris, 14, Avenue Lovendal, 7^e arrondissement.

Un douloureux pèlerinage fait ces jours derniers, pour des raisons de famille, dans plusieurs cimetières du front de Champagne, nous a complètement édifié sur la manière irréprochable dont se font les exhumations et les transferts de nos pauvres soldats tombés là-bas.

Nous tenons à rassurer les familles qui hésitent à affronter un si long et si triste voyage, lorsqu'elles sont convoquées pour assister à l'exhumation de leur cher disparu.

Qu'elles sachent bien, que malgré leur absence, rien n'est négligé pour bien faire dans ces travaux si difficiles d'exhumation par MM. les Contrôleurs spéciaux, chefs de service. Rôle ingrat et pénible est le leur. Nous ajouterons même que les précautions qu'ils prennent sont minutieuses au dernier degré.

Leur plus grand souci est de prouver aux familles l'identification irréfutable de ceux qu'on exhume et pour en arriver là, ces messieurs ne négligent rien. C'est parfois très difficile d'avoir des preuves sûres d'identification surtout pour les corps de ceux qui sont morts au début de la guerre, c'est-à-dire à une époque déjà lointaine où le service d'inhumation aux armées n'était pas bien organisé.

Nous avons vu à Reims, identifier d'une façon indiscutable dans le cimetière de l'Ouest, où il y a 1.800 tombes militaires, 39 soldats sur 39 exhumations. Et cela grâce au dévouement exemplaire, à la sollicitude digne d'éloges du Contrôleur-Adjoint, M. Hurtevent mutilé de guerre, chevalier de la Légion d'honneur, qui présidait ce jour-là aux opérations d'exhumations. Nous tenons à lui adresser au nom des familles l'expression de nos plus vifs remerciements.

La minutie avec laquelle ont lieu les opérations d'exhumation et d'identification s'étend aussi aux opérations de transfert des cercueils. Les plus grandes précautions sont prises pour éviter une fausse direction à ces derniers. Pour cela, avant de closer sur chaque cercueil la plaque indiquant le nom du militaire et la gare destinatrice, le Contrôleur distribue aux familles présentes les plaques pour que soient vérifiées les mentions de celles-ci. Et pour les familles absentes, le contrôleur confronte les plaques avec les demandes de transfert faites par les familles.

Aucune erreur ne risque ainsi de se produire, mais la minutie va plus loin. Craignant que la plaque en bois ne se casse et ne tombe, on inscrit sur chaque cercueil en grosses lettres noires, le nom du secteur d'Etat-civil et un n^o d'ordre. Celui-ci est le même qui est porté sur un registre à souche dont chaque feuillet est consacré à un militaire et mentionne son nom et son adresse. Le feuillet détachable est expédié avec le cercueil à la gare régulatrice.

De nombreuses familles du Lot qui ont demandé le transfert de leurs chers disparus, apprendront avec plaisir que les secteurs où ont lieu actuellement les exhumations sont les suivants:

Arras, Soissons, Braines, Hermonville, Reims, Warnivière, Mourmelon-le-Petit, Suippes, Somme, Bionne, Ste-Menehould. Dans ces secteurs les opérations d'exhumation et de transfert ont commencé, le 9 janvier, sauf celui d'Arras qui a été commencé le 20 décembre et qui doit durer environ 5 mois.

Pour avoir des précisions plus grandes, les familles n'ont qu'à écrire à l'officier chef du service d'Etat-civil dans chaque secteur qui s'exprimera de donner sans retard, tous les renseignements demandés.

Leur dévouement n'a d'égal que la plus grande affabilité et la plus aimable courtoisie à l'égard des familles malheureuses.

L. D.

Enregistrement

M. Cazes, surnuméraire de l'enregistrement dans le Lot, est nommé receveur de 6^e classe à Pont-de-Mauvert (Lozère).

Enseignement primaire

M. Monville, instituteur, et chargé de suppléer M. Bonnet, instituteur à Prendignes, en congé.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur des P. T. T. attribuée à M. Brugier, facteur à St-Sosy.

Pour les Planteurs de tabac

Au cours de l'exercice de 1921, l'Administration des tabacs avait supprimé, pour l'année 1922, des déclarations supplémentaires pour les planteurs de tabac.

A la suite des démarches faites par M. Louis Delpont, député, les planteurs apprendront avec plaisir que l'Administration a consenti à les accorder pour l'année 1922.

ELECTRIFICATION

Nous recevons la communication suivante:

Sur convocation de M. Solmic, maire des Junies, conseiller d'arrondissement de Cahors, les représentants des communes de: Labastide-du-Vert, Les Junies, Pontcirq, Lherm, Pomarède, Goujounac, Frayssinet-le-Gelat, Montcléra, Les Arques, Gindou, Cazals, Marminiac, Monégiosy, Le Pré, Laveran, Le Pré, Rampey, Désagnac et Gourdon se sont réunis à Cazals, le dimanche 8 janvier, dans une des salles de la mairie mise obligeamment à leur disposition par M. le maire. M. Ferron, présent en vue de l'électrification de ces communes était présidé par M. Solmic, assisté de MM. Ferron, ingénieur en chef du Génie rural et Gresse, ingénieur adjoint.

M. le président présente les excuses du directeur de la société électrique de Luzech qui, étant souffrant, n'a pu se rendre à la réunion.

Après avoir remercié ses collègues d'avoir répondu à son appel, M. Solmic donne aussitôt la parole à l'ingénieur en chef, M. Ferron pendant une heure fait avec compétence, clarté et précision l'exposé de la question.

De cette étude très complète et fournie de chiffres, il résulte que le projet complet coûterait au minimum: 1.770.000 francs se répartissant de la façon suivante:

Le Concessionnaire 450.000 fr.
L'Etat (participation incertaine) 850.000
Les Communes 470.000

Religieuses, M. l'abbé M. l'ingénieur en terminant se met à la disposition des auditeurs pour fournir de plus amples explications.

M. Dupuy, maire de Montcléra, ne croit pas possible d'imposer à sa commune les sacrifices qu'on lui demande.

M. Delfort, maire de Montgesty, demandant la parole, pose fort judicieusement les trois questions suivantes:

1^o L'ingénieur en chef peut-il assurer les communes les représentants de cette ville, que le prix du courant électrique est, par son installation, en mesure de fournir la quantité de courant nécessaire à 18 communes dans des conditions satisfaisantes de régularité et de durée?

2^o La participation des communes aux frais d'installation sera-t-elle de 30 à 32, 300 francs pour avoir l'électricité, dont, au surplus, la moitié des habitants seraient privés, puisqu'on ne peut desservir aucun haméau.

Quant au prix de 1 fr. 60 le kilowatt, l'estime abusivement élevé et que Cahors le paie 1 fr. 20, Cahors 1 fr. 80, St Médard 1 fr. 60, Gourdon, pourtant desservi par un thermique, 1 fr. 20 seulement.

La plupart des Maires présents partagent cette manière de voir et marquent une vive déception des résultats négatifs obtenus après plus d'un an d'études.

La Société de Luzech ayant formellement indiqué dans ses propositions que rien ne serait possible sans l'acceptation de Gourdon, MM. les représentants de cette ville sont invités à faire connaître leur opinion. Ils répondent vouloir se réserver, estimant que la participation qu'on leur demande est exagérée. Ils se proposent d'examiner d'autres propositions qu'ils considèrent comme plus avantageuses.

MM. les Maires de plusieurs communes posent des questions auxquelles on ne peut répondre, le représentant de la société de Luzech étant absent, ce qui produit une très fâcheuse impression.

M. Solmic prend la parole fait effort pour atténuer la déconvenue de l'auditoire et indique les variations fréquentes des propositions de Luzech qui sont différentes suivant qu'elles sont faites verbalement ou par écrit.

Une conversation générale s'engage entre les représentants des municipalités; la confusion est complète, et il faut l'autorité et l'a-propos de M. l'ingénieur en chef qui obtient facilement qu'on l'écoute.

Il demande que cette réunion ne se termine pas sans une conclusion.

M. l'ambarnac, maire de Saiviac, est également de cet avis.

Finalement, beaucoup de maires étant partis, ceux qui restent approuvent la résolution suivante:

Resolution: Les conditions faites par la société de Luzech ayant paru à tous inacceptables, parce que abusivement exagérées, prient M. l'ingénieur en chef du Génie rural de rechercher et provoquer de nouvelles et, si possible, multiples propositions, chaque commune conservant en attendant son entière liberté.

La séance est levée au milieu d'une assez vive agitation.

Mairie de Cahors

Le poste de garçon de bureau de la Mairie est vacant à la suite du décès de M. Planacassagne.

Ceux qui désirent solliciter le poste sont invités à produire leur demande avant le 15 février prochain en y joignant l'extrait du cahier judiciaire et une copie sur papier libre de leur acte de naissance s'ils ne sont pas natis de Cahors.

Les mutilés ou réformés de guerre, bénéficieront d'un droit de préférence à la condition de posséder les capacités physiques nécessaires pour cet emploi.

Union du Commerce et de l'Industrie

Messieurs les membres de l'Union du commerce et de l'Industrie, y compris ceux qui par oubli n'auraient pas reçu de convocation individuelle, sont instamment priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu le mardi 31 janvier à 8 h. 30 du soir dans la salle du Cercle du Café Tivoli.

Association des retraités

Les membres adhérents de l'Association des retraités civils et militaires du Lot sont invités à payer, avant le 1^{er} mars prochain, à M. Cure, Trésorier de l'Association, la somme de 2 fr. montant de leur cotisation pour l'année 1922.

Ce paiement peut être effectué tous les jours ouvrables de 14 h. à 17 h. au bureau du Syndicat d'Initiative, à la Mairie de Cahors.

Les Associés n'habitant pas Cahors, au lieu d'envoyer un mandat-poste ordinaire, ont intérêt de faire usage d'un mandat-chèque, adressé à l'Association des retraités du Lot, compte-courant n^o 6046, Toulouse. Les frais d'envoi ne sont que de 0,15 centimes et les expéditeurs ont la fa-

cilité d'écrire une correspondance sur le coupon. Les formules mandats-chèques sont délivrées gratuitement dans tous les bureaux de poste.

Nos compatriotes de Paris

La Société des originaires de l'arrondissement de Gourdon à Paris « la Grappe du Quercy » donnera son banquet annuel suivi de bal de nuit le samedi soir 25 février dans les salons de l'Union des Coopérateurs, 29 Boulevard du Temple à Paris.

Prix de la carte de banquet donnant droit au bal 18 fr. 50 et prix de la carte de bal seule, 5 francs.

On peut dès maintenant se faire inscrire chez M. Vialle, président de la Société, 10, rue Euryale Dehaynin, à Paris, ou chez MM. Villars, 33, Avenue Philippe-Auguste, Barrières, 2 rue Pache, Carboneil, 20, rue Dupin, Ducos, 16, avenue de Clichy ou Aussel, 9, Boulevard de Villiers à Neuilly-sur-Seine.

Distinction

Dans la liste des promotions violettées nous relevons avec le plus grand plaisir la nomination de Mme Caniac, au titre d'Officier de l'Instruction publique.

Mme Caniac est la charmante épouse de notre ami Louis Caniac, Président des « Cadets du Quercy ».

Vraiment, nous ne savons trop qu'il faut lui dire de l'aimable compatriote ou de la musicienne. La colonie lotoise de Paris a eu, en effet, maintes fois l'occasion de reconnaître son dévouement pour toutes les œuvres quercynaises. Disons encore que sa virtuosité contribue toujours à l'éclat de nos fêtes au cours desquelles Mme Louis Caniac, sait se faire applaudir chaque fois par une assistance aussi nombreuse que sympathique.

Comme cadeau de joyeux avènement, la nouvelle année 1922 lui apporte une roselle. Ce n'est que justice, nous y applaudissons de tout cœur et lui adressons, avec nos vives félicitations, l'hommage bien mérité de notre gratitude.

N. B. — Mme Caniac est la nièce de notre très regretté J.-B. Delpesch, ancien Maire de Cahors.

A. BLADINIÈRES.

Secrétaire Général des Cadets du Quercy

Dimanche dernier à eu lieu, sous la présidence de notre compatriote M. Amloin Courzillat, des Arques, le Banquet annuel de la Boucherie en Gros, sous la présidence de M. le Maire de Cahors, M. le Ministre des Colonies; Amagat, président des Enfants de Figeac; Pons, président de l'Office du Travail; Chérignon, conseiller municipal de Paris; les représentants des grands journaux de Paris, etc, etc, etc.

Les Elus du Lot au Sénat, empêchés, s'étaient gentiment excusés.

Au dessert, le Président en un toast plein d'humour, brossa un magistral tableau de l'œuvre accomplie par l'Association. En des termes aussi heureux que choisis, il réfuta les arguments spécieux par lesquels on a voulu faire de la boucherie en gros, « Per fas et nefas », le fauteur de la vie chère. Il railla spirituellement le « Parturient montes; nascetur ridiculus mus » de certaine administration et de certaines entreprises et remercia la presse et les nombreux amis de la boucherie en gros, il but à la prospérité d'une association qui contribue largement au mouvement commercial et à la reprise des affaires dont le pays a tant besoin.

Salués d'enthousiastes acclamations, cette péroraison fut le signal d'une fête de nuit que je renonce à décrire, car on avait l'illusion de vivre un conte des Mille et une Nuits, surtout quand, les accessoires de collation distribués, chacun crut être l'invité d'une fête de l'Olympus chez la déesse Calypso, tant l'on voyait évoluer d'innombrables et adorables nymphes. Et si, au gré de beaucoup, le matin arriva trop tôt, tous ceux qui avaient vaillamment honoré l'orchestre s'en furent fiers et reconnaissants.

Aux organisateurs de cette brillante fête, félicitations et merci.

Henry de LAMOULINE.

Conseil de révision

Voici l'itinéraire du Conseil de révision dans le Lot, pour la classe 1922:

Lundi 13 mars, étrangers, 9 h. 1/2; Cahors-Nord, 10 h.; Cahors-Sud, 14 h.
Mardi 14 mars, Luzech, 10 h.; Puy l'Evêque, 14 h.
Mercredi 15 mars, Cazals, 10 h.; Cahors, 14 h.
Jeudi 16 mars, Lauzès, 13 h.; Saint-Géry, 15 h.
Vendredi 17 mars, Saint-Germain, 10 h.; Labastide-Murat, 14 h.
Lundi 20 mars, Gourdon, 10 h.; Salviac, 14 h.
Mardi 21 mars, Souillac, 10 h.; Payrac, 14 h. 1/2.
Mercredi 22 mars, Gramat, 10 h.; Saint-Céré, 14 h. 1/2.
Jeudi 23 mars, Bretenoux, 10 h.; Vayrac, 14 h.
Vendredi 24 mars, Martel, 9 h.
Mardi 28 mars, Figeac-Est, 9 h. 1/2; L'Artonnière, 14 h.
Mercredi 29 mars, Lacapelle-Marival, 9 h. 1/2; Figeac-Ouest, 14 h.; Cahors, 14 h.
Jeudi 30 mars, Livernon, 10 h.; Cahors, 14 h.
Mardi 4 avril, Montcuq, 10 h.; Castelnaud-Montrier, 14 h. 1/2.
Mercredi 5 avril, Limogne, 10 h.; Labbenque, 14 h. 1/2.
Samedi 15 avril, Clôture des listes, 14 h.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Championnat des Pyrénées

Pour la première fois, cette année, le stade Lucien Desprats, sera le théâtre d'une épreuve de Championnat des Pyrénées. L'équipe de Cahors, composée de M. L. O. et de M. G. C. a été opposée à l'équipe de Toulouse. Les deux équipes ont été très saines, et il faudra à Cahors de grands efforts soutenus, et un courage extraordinaire pour venir à bout de leurs adversaires.

Le match sera donc chaudement disputé. Il faut espérer que ne peut être donné. Les deux équipes ont bien difficilement réussi à se débarrasser de leurs adversaires. Les deux équipes ont bien difficilement réussi à se débarrasser de leurs adversaires.

COMPOND-CLUB CADURCIEN

Le Compond Club Athlétique Briviste vient de faire appel à l'excellent team cadurcien pour entraîner la première équipe de football. Le match qui a eu lieu dimanche dernier, au stade de la République, a été très intéressant. Les deux équipes ont bien joué, mais c'est le Compond Club qui a gagné.

Cette offre fait honneur aux rouges et blancs de Cahors. Le ballon, joué par les deux équipes, a été très intéressant. Les deux équipes ont bien joué, mais c'est le Compond Club qui a gagné.

Les équipes de 2^e et 3^e ainsi que les autres, sont priés de se rendre dimanche à 14 heures au terrain du Parc des Sports pour entraînements.

Diplôme de musique

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Madeleine Bosch, pourvue déjà du Certificat d'aptitude à l'enseignement de la musique dans les lycées et collèges (degré supérieur), vient d'obtenir une nouvelle distinction.

Boy-Scouts Cadurciens

La Section des Boy-Scouts Cadurciens est actuellement en voie de réorganisation. Les jeunes gens, désireux d'en faire partie, sont priés de faire parvenir leur demande, accompagnée de la somme de 2 fr., pour la carte d'affiliation à la Fédération, soit au siège social de l'Avron Cadurcien, soit au Secrétaire général, M. Courdès, place du marché, à Cahors.

A VENDRE

Un Jardin closé
Contenance environ 7 ares
Rue de la Poudrière
S'adresser : Rue Jean de Vayrac, 4.

REPRÉSENTANT

Sérieux est demandé visitant clientèle épicerie en gros et demi-gros. S'adr. à M. Charles Clémencet, fabrique de moutarde, à MESSIGNY, près Dijon (Côte-d'Or).

LES ROQUEVILLARD

PAR
Henry BORDEAUX

DEUXIEME PARTIE

LE RETOUR

Le souffle court et les jambes rompues, depuis longtemps il explorait des yeux l'horizon pour y découvrir l'hoplice. Aurait-il passé devant sans le voir ? La lassitude ne lui permettait plus d'évaluer les distances. Et puis, à quoi bon tant d'efforts. Il n'avait qu'à se laisser choir au bord du chemin. Sur la neige, il serait bien pour dormir ou pour mourir. Ce serait fini de penser, fini de marcher.

Edith murmura-t-elle tout haut. Au son de sa propre voix, il s'arrêta et tressaillit comme si on l'avait appelé. N'était-ce pas elle qui l'appelait une fois encore, une dernière fois ? Il irait la rejoindre sans peine. Déjà il ne sentait plus ses jambes. Il glisserait vers elle doucement, comme ces rayons de lune sous la neige. L'excès de fatigue, le froid, la rareté de l'air et aussi le désespoir lui donnaient une hallucination. Dans cet état d'épuisement, celui qui

Leçons de musique

Mademoiselle Blanche RESSÉQUIER

Professeuse de PIANO
Diplômée du Conservatoire de Toulouse

a l'honneur d'informer les familles qu'à partir du 1^{er} février commenceront, 22, boulevard Gambetta, ses cours et ses leçons particulières.

Pour le Monument aux Morts

2^e LISTE

- Souscriptions recueillies par la Société de l'« Union des Femmes de France »
- | | |
|--|-----|
| Mme Grimal, présidente de l'U. F. F. | 100 |
| MM. Grimal, président du Tribunal. | 100 |
| Panouze, commandant en retraite. | 20 |
| Mme Loris-Gambetta. | 100 |
| MM. Labro, ancien percepteur. | 50 |
| Belvéz, procureur de la République. | 20 |
| Mage, juge d'instruction. | 20 |
| de Cumiac, juge au Tribunal. | 20 |
| Andrieu, substitut. | 20 |
| Dou, ingénieur en retraite. | 20 |
| Mme Franquville. | 20 |
| MM. Gillet, greffier. | 20 |
| Mme et M. Mazieres. | 20 |
| Duranc, notaire. | 100 |
| Mme et M. Rougier. | 100 |
| Mme et M. G. Rougier. | 50 |
| MM. Gillet, D ^e de la Société Générale. | 20 |
| Mme et M. Calméjane-Course. | 10 |
| Mme Paulus. | 10 |
| Mlle Lac. | 20 |
| MM. Méric, avoué. | 20 |
| Limon, juge de paix. | 10 |
| Gagnaire, épicière, rue Labarre. | 10 |
| Charles Iches. | 10 |
| Mme Marguerite Cayla, 5, r. J.-Caviole. | 10 |
| Mme Dilhac. | 10 |
| M. Lacaze, avocat. | 20 |
| Mlle Gills. | 10 |
| M. Desprats, entrepreneur. | 20 |
| Mme veuve Grimal. | 20 |
| Mme Paubert, rue Emile-Zola. | 10 |
| Mme Bouyssou, bijoutier. | 20 |
| Mme Pruch. | 20 |
| Mme Malber. | 10 |
| Mme Traversié. | 10 |
| Mme Soulié. | 10 |
| Mme Gélis. | 10 |
| Mme Feindarie. | 20 |
| Mme Boissy (boucher). | 20 |
| Mme Paul-Gal. | 20 |
| Docteur Besse. | 20 |
| Docteur Peyrissac. | 20 |
| Mme Pierre Quercy. | 10 |

Médaille de bronze

Le conseil de la Faculté de médecine de l'Université de Paris vient d'accorder à M. le docteur J. Peindaries, genre de M. le docteur Gélis, une médaille de bronze pour sa thèse, intitulée : « L'Hyperphrasie adénomateuse surrénale dans ses rapports avec la néphrite chronique et l'athérome ».

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Louis Gleye, professeur de gymnastique en retraite, du lycée de Cahors, officier d'académie. M. Gleye, fut un excellent maître de l'éducation physique dans notre ville, où nombreux sont ses anciens élèves qui avaient pour lui la plus vive sympathie.

Nous adressons à Mme veuve Gleye, à ses enfants, à la famille nos sincères condoléances.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 27 janvier 1922

Naissances

Pendarie Andrée-Jeanne-Marie, rue Pierre-de-Bernis, 4.
Lalba, Yves-René, rue Président-Wilson.
Carriol Georges-Guy-Marcel, rue Nationale, 49.
Andrieu Juliette-Jeanne-Marthe, rue Mascoutou, 35.
Lafargue, Jean, rue du Château, 19.
Lafargue Jacqueline-Marie, rue du Château, 19.

Publications de mariages

Portail Jules-Célestin, employé au P. O. à Cahors et Cubaynes Philomène, cuisinière à Montauban.
Bousquet J.-Gabriel, domestique à Cahors et Lavrasoul Alice-Julienne, cuisinière, boulevard Gambetta, 44.
Marly Louis-Emile, horloger-bijoutier à Casablanca (Maroc) et Voisin Marie-Françoise, s. p. à Casablanca (Maroc).

Mariages

Pédoussat Jérémie, comptable à Tarascon (Ariège) et Pélaprat Marguerite-Suzanne-Madeleine, employée de bureau, rue Joffré, 8.
Cluzel Louis, employé au P. O. à Cahors et Doumerg, s. p., rue Pélagy, 1.
Pradère Jean-Joseph, sous-officier au 2^e bataillon d'Afrique et Tinel-Paul-Juliette-Hélène, employée de commerce à Cahors.

Décès

Meyjonnade Antoinette, veuve Carmaran, s. p., 68 ans, avenue de l'Abbatot.
Magot Camille, cultivateur, 64 ans, rue Président-Wilson.
Fourrier Emilie, s. p., 66 ans, rue Président-Wilson.
Arvoles Louis, chanoine, 87 ans, allées Fénelon.
Rigal Jean-Paul, propriétaire, 67 ans, Arts.
Calvet Marie, épouse Bach, s. p., 63 ans, rue Nationale, 32.
Bardon Marie, veuve Vignals, s. p., 83 ans, rue G. Clémenceau, 10.
Landrevie Bernard, carrossier, 80 ans, boulevard Gambetta, 60.

Théâtre de Cahors

Nous apprenons qu'une représentation de **La Traviata** le bel opéra Comique de Verdi, sera donné sur la scène de notre théâtre le mercredi 8 février prochain.

Pharmacies.

Le service sera assuré aujourd'hui par la Pharmacie Delmas, Pont Gambetta.

Cajarc

Planteurs de Tabac. — Nous appelons l'attention de l'Administration des Tabacs sur les inconvénients rencontrés par les planteurs qui sont obligés de livrer leur tabac le samedi soir au Magasin de Cahors.

Le transport de la gare au magasin s'effectue pas toujours assez rapidement pour que les planteurs puissent faire reconnaître leur récolte assez tôt pour prendre le train de 16 h. 2 et ils sont obligés de séjourner à Cahors le samedi soir, le dimanche et le lundi.

Il suffirait que l'Administration demandât à la Compagnie d'Orléans que ce jour-là un wagon de voyageurs fut ajouté au train de marchandises de 17 h. 47, ce qui permettrait aux planteurs de toutes les gares où ce train s'arrête normalement de rentrer chez eux le samedi.

Gourdon

Service pharmaceutique. — Le service pharmaceutique sera assuré demain lundi 30 courant par la pharmacie Pons, située en face la sous-préfecture.

Nécrologie. — Dimanche dernier ont eu lieu les obsèques de Mme Tasse, veuve d'un ancien conseiller municipal de Gourdon, membre de la Chambre de commerce et belle-mère de notre ami M. André Combatte, limousin, dans notre ville.

Une foule nombreuse accompagna, au cimetière, la dépouille de cette brave femme qui jouissait de l'estime générale et dont la disparition prématurée — elle n'était âgée que de 52 ans — étonna tout le monde.

Nous prions Mme et M. André Combatte et toute la famille d'agréer l'expression de nos condoléances bien sincères.

Pharmacie GAYET

Rue Georges Clémenceau

COIFFEUR POUR DAMES

POPOVITCH

Shampooing, ondulation Marcel, postiches, soins spéciaux pour la chute des cheveux et contre les cheveux blancs. Soins du visage contre les taches de rousseur, points noirs, duvets, rides, etc.

POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

Cazals

Bibliothèque populaire. — Première liste des ouvrages qui seront mis à la disposition du public à partir du 1^{er} février prochain :

1. Histoire populaire du Quercy. St-Mary.
2. Les Croix de bois. R. Dorgelès.
3. Malencontre. G. Chantepleure.
4. Toit de chaume. Du Campfrain.
5. Le bel œuf de Jean Clochepin. L. Lafage.
6. Par aventure (roman). id.
7. Les abeilles mortes. id.
8. La chèvre de Pescadore. id.
9. La petite paroisse. A. Daudet.
10. Contes du lundi. id.
11. Il ne faut jurer de rien. A. de Musset.
12. On ne saurait penser à tout. id.
13. Pierre et Camille. id.
14. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. id.
15. Une matinée de don Juan. id.
16. Mardoche. id.
17. Louison. id.
18. Un souper chez Mlle Rachel. id.
19. La mie Prigioni. id.
20. Le songe d'Auguste. id.
21. Fantasio. id.
22. Croisilles. id.
23. Histoire d'un merle blanc. id.
24. Rola. id.
25. Chansons. id.

Figear

Palme académique. — Dans la liste des nouveaux promus, nous relevons, avec plaisir, le nom de M. Balmay, Procureur de la République à Figear. La distinction dont il vient d'être l'objet réjouira tous ceux qui connaissent le magistrat distingué et le fin lettré qu'est le nouvel officier d'Académie. Qu'il nous permette de lui adresser toutes nos félicitations.

Probité. — M. Saur Jean, charron à Figear, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme. Il s'est empressé d'en faire la déclaration au Commissariat de Police, où l'intéressé pourra réclamer ce qui lui appartient. Toutes nos félicitations.

Football. — Aujourd'hui dimanche, sur le terrain de Londen, l'équipe première mixte du groupe sportif Figearois rencontrera en partie amicale les réserves du Sporting-Club Décazevillois. Coup d'envoi à 2 heures.

A Washington

De Washington : L'amiral Le Bon, qui s'était rendu à New-York pour s'embarquer sur la Lorraine, rentre aujourd'hui à Washington où il restera jusqu'à ce que l'accord naval soit conclu.

Les Soviets à Gènes

De Londres : La délégation des Soviets à la Conférence de Gènes serait composée de Krassine, Litvinoff et Joffe.

En l'honneur de Benoit XV

Un service solennel pour le pape Benoit XV a été célébré ce matin à Notre-Dame, sous la présidence de Mgr. Ceretti, nonce apostolique. Le président de la République était représenté par le général Lasson, chef de sa maison militaire, et le commandant Mollard.

Les projets de Reich

De Berlin : Le mémoire allemand, qui répond aux questions de la Commission des Réparations, contient, dit-on, plus de promesses que de propositions concrètes.

Les projets de Reich

Il expose les possibilités de paiements que le gouvernement allemand espère avoir, après la stabilisation du budget.

Il contient un plan de réforme de la Reichbank.

En réalité, ce mémoire serait la réédition du discours de M. Rathenau à Cannes.

L'Angleterre et l'accord d'Angora

De Londres : D'après le Daily Mail, M. de St-Aulaire, ambassadeur de France à Londres, a reçu de Paris des instructions à l'effet de communiquer au gouvernement britannique les vues de M. Poincaré relativement à l'accord d'Angora.

Ce journal assure que ces vues diffèrent de celles de M. Briand.

Tout en maintenant la nécessité d'un accord rapide avec les Kémalistes, M. Poincaré estime que la Convention d'Angora n'est pas intangible.

M. Poincaré se montre favorable à une étroite collaboration avec l'Angleterre, en vue d'assurer la protection des minorités chrétiennes d'Asie-Mineure, que la Convention actuelle n'assurait pas complètement.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve GLEYE ;
Mademoiselle France GLEYE ;
Monsieur Jacques GLEYE, Mécanicien-Dentiste ;
Madame veuve CARRÈRE ;
Madame veuve LADES et ses enfants ;
Madame et Monsieur CASSAN et leur fils ;
Les familles ALAUX, CALVET, SÉVAL, DAVID, FRÉCHÉVILLE, DOUAT et tous les autres Parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Jean-Louis GLEYE
Professeur de Gymnastique en retraite au Lycée Gambetta et à l'Ecole normale d'Instituteurs Officier d'Académie

Les obsèques auront lieu le lundi 30 janvier, à 2 h. 3/4, à l'Eglise Cathédrale. Réunion à la maison mortuaire, 10, rue du Four Ste-Barbe.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles BRETON, CAMPISTRON et tous les autres parents prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister aux obsèques de

M. Julien BRETON
Marbrier

qui auront lieu le dimanche 29 janvier, à trois heures trois quarts, leur beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, décédé à l'âge de 65 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Réunion à la maison mortuaire 4, rue Pellegri.

REMERCIEMENTS

Madame Paul RIGAL ;
Monsieur et Madame Pierre RIGAL et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Jean RIGAL et leurs enfants ;
Mesdemoiselles Magdeleine, Jeanne et Marguerite RIGAL ;
Monsieur Barthélémy LACOSTE et Madame née RIGAL et leur famille ;
Madame et Monsieur Urbain GAYET et leur famille et tous les autres parents, remercient les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper en la personne de

AVIS

PRADÈLLE Henri, maître maçon des Travaux publics, exécutera des travaux en bâtiments de toutes sortes : pierre de taille, mosaïque, moellon, ciment armé, enduit en ciment, enduit en mortier de chaux, terrassement, etc., aura de bons ouvriers maçons, cimentiers, au fur et à mesure du travail. Ira à la campagne.

S'adresser : 49, rue Nationale, CAHORS.

AVIS

Vous paierez toujours trop cher des conserves défectueuses. Vous éviterez toute surprise en exigeant la marque

AMIEUX-FRÈRES

TOUJOURS A MIEUX

SALLE DE VENTE

Mme ROUGÉ-SERRÉS
à CAHORS, 62, rue Emile Zola
le samedi 4 février à 2 heures

VENTE

aux
Enchères publiques

D'objets comprenant : Un fusil de chasse, un canapé, fauteuils, lits en bois, lit sommier métallique, lits d'enfant, bureau d'enfant, matelas, couvre-pied, couverture, table fantaisie, tables de salle à manger, de cuisine, buffet de cuisine, jeu de croquet, bibelots, lampes, vases porcelaine, baignoire, ustensiles de cuisine et autres objets.

HERNIES

HERNIES DU JURY et HERNIES GÉNÉRALES

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

M. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI DES PREUVES :
Parmi des milliers, quelques personnes guéries nous autorisent à publier leur adresse :

M. SÉNAC J., à St-Urcisse, par Lauzerte (T-et-G.), hernies doubles guéries.
M. ALBERT François, garde, Château de Soulet par Soual-l'Estap (Tarn), hernies doubles guéries.

M. PUYALOU H., chez Mme Vve Conchès, rue de Fontaine, Oloron (B.-P.), hernie guérie.
M. Marcellin LABOUYRE, Maison Lartigande, St-Marlin-de-Seignaux (Landes), hernie guérie.

M. AÛDOUARD P., Cocher, Hôtel du Commerce, Pézenas (Hérault), hernie guérie.
Desireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :
GOURDON, Lundi 30 Janvier, Hôtel de la Boule d'Or.
CAHORS, Mercredi 1^{er} Fév., Hôtel de l'Europe.
VAYRAC, Dim. 5 Fév., H. Delmon Germain.
CAUSSADE, 6 Fév., de 8 h. à 3 h., H. Larroque.
GRAMAT, Jeudi 9 Fév., Hôtel de Bordeaux.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE

Grossesse, Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

AVIS

Le Receveur des Domaines à Cahors informe le public qu'il procédera le 1^{er} février, à 14 heures, à la Préfecture, à la vente aux enchères de : 1^o un lot de planches ; 2^o deux brouettes, dites diables ; 3^o une soixantaine de sacs ; 4^o une machine à écrire « Royale », clavier universel ; 5^o trois tables ; 6^o quatre chaises, paille ; 7^o une table.

OCCASION

MACHINE à VAPEUR

à vendre
S'adresser : M. LABARTHE, Puy-l'Evêque (Lot)

A VENDRE

dans la plaine de Puy-l'Evêque, sur le bord du Lot, une propriété de 25 à 30 hectares, terres faciles à mettre à toute culture. Maison de maître, vastes remises et dépendances. S'adresser à M. LACOSTE, propriétaire à Puy-l'Evêque.

A VENDRE

Maison de maître, couverte en ardoises, avec paratonnerre, en très bon état, grange, maison de domestique, jardin anglais et potager, le tout entouré d'un grand mur longeant la route. Prix très modéré. S'adresser à M. LACOSTE, propriétaire à Puy-l'Evêque.

A VENDRE

le beau Domaine de St-Pierre, à Catus (Lot), contenance environ 32 hectares, bois, friches, pâtis, vignes, prairies, terres labourables, d'un seul tenant.

Belle maison de maître et de domestique, vaste cour, granges, remises, le tout en bon état, belle garnée. S'adresser à M. LACOSTE, propriétaire à Puy-l'Evêque.

Vous paierez toujours trop cher des conserves défectueuses. Vous éviterez toute surprise en exigeant la marque

AMIEUX-FRÈRES

TOUJOURS A MIEUX

SALLE DE VENTE

Mme ROUGÉ-SERRÉS
à CAHORS, 62, rue Emile Zola
le samedi 4 février à 2 heures

VENTE

aux
Enchères publiques

D'objets comprenant : Un fusil de chasse, un canapé, fauteuils, lits en bois, lit sommier métallique, lits d'enfant, bureau d'enfant, matelas, couvre-pied, couverture, table fantaisie, tables de salle à manger, de cuisine, buffet de cuisine, jeu de croquet, bibelots, lampes, vases porcelaine, baignoire, ustensiles de cuisine et autres objets.

HERNIES

HERNIES DU JURY et HERNIES GÉNÉRALES

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

M. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI DES PREUVES :
Parmi des milliers, quelques personnes guéries nous autorisent à publier leur adresse :

M. SÉNAC J., à St-Urcisse, par Lauzerte (T-et-G.), hernies doubles guéries.
M. ALBERT François, garde, Château de Soulet par Soual-l'Estap (Tarn), hernies doubles guéries.

M. PUYALOU H., chez Mme Vve Conchès, rue de Fontaine, Oloron (B.-P.), hernie guérie.
M. Marcellin LABOUYRE, Maison Lartigande, St-Marlin-de-Seignaux (Landes), hernie guérie.

M. AÛDOUARD P., Cocher, Hôtel du Commerce, Pézenas (Hérault), hernie guérie.
Desireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :
GOURDON, Lundi 30 Janvier, Hôtel de la Boule d'Or.
CAHORS, Mercredi 1^{er} Fév., Hôtel de l'Europe.
VAYRAC, Dim. 5 Fév., H. Delmon Germain.
CAUSSADE, 6 Fév., de 8 h. à 3 h., H. Larroque.
GRAMAT, Jeudi 9 Fév., Hôtel de Bordeaux.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE

Grossesse, Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

AVIS

Le Receveur des Domaines à Cahors informe le public qu'il procédera le 1^{er} février, à 14 heures, à la Préfecture, à la vente aux enchères de : 1^o un lot de planches ; 2^o deux brouettes, dites diables ; 3^o une soixantaine de sacs ; 4^o une machine à écrire « Royale », clavier universel ; 5^o trois tables ; 6^o quatre chaises, paille ; 7^o une table.

OCCASION

MACHINE à VAPEUR

à vendre
S'adresser : M. LABARTHE, Puy-l'Evê

Bibliographie

ON NE MEURT PAS

(Preuves scientifiques de la survie)
Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences par Léon Chevreuil (12 mille).
On ne meurt pas nous montre que, par des voies rigoureusement scientifiques, on peut sinon résoudre le grand problème du moins en soulever le voile. Que tous ceux qui ont pu croire à cette affirmation impie, que la mort est la fin de tout, lisent ce livre et ils seront consolés : car ils ne doutent plus de revoir ceux dont ils portent le deuil. Pour ceux qui croient déjà, ils apprendront qu'en dehors de l'enseignement doctrinal, il est une voie qui mène à la certitude et que, par la simple observation des faits, le matérialisme est définitivement vaincu.
Jouve et Cie, éditeurs, 15, rue Racine, Paris VI... 5 fr.

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 79 de la Femme et l'Enfant qui vient de paraître :

Un assaut décisif pour le vote familial, docteur Jacques Bertillon. — La famille nombreuse et le logement, Georges Risler. — Une idée : notre ligne de conduite, La Femme et l'Enfant. — Un fait : La liberté de conscience en Alsace et l'enseignement, Paul Coquemard. — La vie intellectuelle et morale : Le billet de l'océan ; le Théâtre ; le Cinéma ; le Livre du jour. Variétés : Souffrir pour être belle : Quatre heures sous la machine à coudre, Henry Gosira. — La corbeille à ouvrage, Mireille. — Un peu de médecine, beaucoup d'hygiène, docteur Ix. — Petits travaux, grandes économies ou l'art de se passer des autres, Maître Jacques. — La page de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, Thérèse Casevitz. — Le tour des carrières féminines. — Le coin des mamans. — Courrier de Quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — Apprenons la musique (15 leçon), J. Ramus. — La danse : premiers pas du danseur, l'académicien. — Petit cours d'Espéranto, docteur Pax. — Economie ménagère : Nos interviews culinaires ; la femme chez elle ; petit code des convenances et des usages ; à la ferme et au jardin ; santé, beauté, maintien. — La Mode pour les petits et pour les grands, Jacqueline Fortier. — Sous la lampe : Routine et empreintes, Augusta Moll-Weiss ; la taupe à qui l'on avait mis des lunettes, France-Nohain ; A Mollère, Auguste Faure. — La robe de laine, Henry Bordeaux. — Petite correspondance, Trait d'union, La Finette

Abonnements : 24 francs par an. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI). Envoi de spécimen gratuit sur demande.

LA NATURE

L'histoire, a-t-on dit, est un recommencement. Il y paraît, à lire dans La Nature de cette semaine l'histoire de Fulton et de son sous-marin Le Nautilus. Il avait proposé à la France et après essais réussis de lancement de torpille à Cherbourg on s'en désintéressa. Il le porta à l'Angleterre qui le considéra comme inutile et dangereux pour les maîtres de la mer. Et le sous-marin attendit un siècle pour renaitre !

M. Lafont continue très clair exposé des théories de la relativité et des découvertes d'Einstein. Cette semaine, il discute les notions de temps et de mouvement, qui nous paraissent si évidentes dans la géométrie classique que nous nous étonnons d'avoir accepté sans discussion ces théories depuis Newton.

Les récentes expériences de M. Loth à Villacoublay sur le guidage des avions dans la brume et la nuit sont rapportées avec détail et illustrées de belles photographies.

Voici des allumettes inaltérables à l'humidité, et qui s'enflamment même après un court trempage dans l'eau. Le croira-

ton ? Le secret de ces « Naïades » puisqu'il faut les appeler par leur nom tient dans une nouveauté de composition de leur pâte.

Ce numéro de La Nature se termine par une étude d'ensemble des procédés actuels de diagnostic de la tuberculose : question technique fort intéressante, question d'une importance sociale capitale.

Le Supplément, très varié, renseigne sur les moyens d'obtenir que les poules pondent en hiver, publie les derniers résultats connus du recensement de l'année dernière, contient maintes informations techniques, décrit toutes une série d'appareils nouveaux, ingénieux et utiles.

LA NATURE. Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

LES ANNALES

Les Annales commencent cette semaine la publication de *Pop de mon Cœur*, qui fut joué avec tant de succès au cours de la saison. Elles donnent en outre des propos de Sacha Guitry recueillis par André Lang ; une jolie page de l'historien G. Lenôtre ; une attrayante chronique de Camille Flammarion. Le député André Fribourg y commente la situation politique. Joignez à cela des articles de Henry Bidou, Pierre Brisson, Hugues Delorme, des poèmes d'Hélène Picard, Ed. Harau-court, Abel Bonnard, et vous aurez une idée de ce que la grande revue parisienne offre à ses lecteurs.

Partout : 0 fr.75 centimes

La Revue de la Semaine illustrée
Directeurs : Fernand Laudet, de l'Institut et Jacques Boulenger.

Sommaire du 20 janvier 1922

Conférences de la société des conférences Lucien Guitry, Molière comédien, Camille Julian, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les Origines de la France (II). — Jean Longnon, Vulgarisation et Synthèse historique. — Pierre de Coubertin, Entre deux batailles. — André Beaunier, la folle jeune fille (roman) (fin).

LA VIE DE LA SEMAINE

De Cannes à Gènes et à Paris. La crise française, par Pierre de Quirielle. — Le Cinéma, par Paul Heuzé. — Les Livres, par Max Buteau. — La baisse, par Édouard de Keyser. — Revue des faits de la semaine.

Rédaction et administration : 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris, 8°.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

La plus variée, la plus commode, la moins chère des grandes revues françaises. Publie dans son numéro du 21 janvier 1922 :

A propos du tricentenaire de Molière : Courteline et Sacha Guitry, par René Benjamin. — Les tendances intellectuelles de la jeunesse allemande, par Pierre Lafue. — Gustave Flaubert (V), Madame Bovary, par Albert Thibaudet. — La Chronique parisienne de Louis Latzarus.

Supplément théâtral mensuel

Réservé aux abonnés

Le 28 janvier : Mademoiselle Pascal, par Martial-Piéchaud.
Prochainement : Henry Duvernois, Paul Géraldy, etc.

ABONNEMENTS :

France : Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Trois mois, 15 fr. — Etranger, 60, 32 et 17 fr. Spécimen gratuit sur demande.
Le numéro 4 fr. 50. — Chèque postal : 176-70.
Plon, 8, rue Garancière, Paris.

Chemins de fer d'Orléans

Alger ou Oran par Port-Vendres
La traversée la plus courte de France en Algérie.

Le trajet le plus rapide de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne ou par Bordeaux, Toulouse, Narbonne.

D'accord avec la compagnie de Navigation Mixte les compagnies d'Orléans et du Midi ont rétabli les facilités existant avant la guerre, pour les voyages en Algérie, par la voie de Port-Vendres, voie qui assure la traversée la plus courte entre Alger ou Oran et la France.

Sur présentation de la lettre de la compagnie de Navigation Mixte, les informant que leur place est retenue à bord, les voyageurs peuvent, dans les principales gares du Réseau d'Orléans, obtenir d'avance leur billet de chemin de fer pour Port-Vendres et faire enregistrer leurs bagages directement pour Alger ou Oran.

De même, au départ d'Alger ou d'Oran, les Agences de la Compagnie de Navigation

Mixte délivrent immédiatement les billets de Chemin de fer pour le voyage de Port-Vendres aux mêmes gares principales du Réseau d'Orléans et enregistrent les bagages directement pour ces gares.

VENTE EN GROS

FROMAGES FINS DE L'EST

FRUITS SECS

Grand assortiment pour Pâtisseries

Cafés verts et torréfiés

Huiles, Graisses, Saucissons d'Arles

Importation directe

du Havre et de Marseille

EPICIER, PATISSIERS, CHARCUTIERS, HOTELS

Hâtez-vous de demander les prix de gros

à L. FRAYSSE, de Vaylats (Lot)

Place St-Jacques, à LUNÉVILLE (M.-et-M.)

Toute bonne maison sera créditée de 30 jours

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES

Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 7 francs. — Prix du litre : 12 francs

Etudes de M^e BROQUIN, notaire à Bagnac (Lot)
et de M^e G. FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), successeur de son père.

VENTE SUR LICITATION DE DIVERS IMMEUBLES

Situés sur la commune de MONTREDON (Lot)

Adjudication fixée au DIMANCHE DIX-NEUF FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à DEUX HEURES du soir, en la Mairie de Montredon (Lot).

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Figeac, le neuf décembre mil neuf cent vingt-un, enregistré et signifié.

Il sera procédé le DIX-NEUF FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-DEUX à DEUX HEURES du soir, en la mairie de Montredon (Lot) et pardevant Maître BROQUIN, notaire à Bagnac, à ces fins commises, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la communauté ayant existé entre Marie ESPINASSE et Cyprien DELSOL, ainsi que de la succession de ce dernier, en son vivant, propriétaire-cultivateur à Plancaet, commune de Montredon.

A la requête de : 1^o Madame Noémie DELSOL, sans profession, épouse de Monsieur TOCABEN et de celui-ci qui l'assiste et l'autorise, demeurant et domiciliés ensemble à Levallois-Perret (Seine), rue Rivay, numéro 11 ;

2^o Monsieur Edouard DELSOL, négociant, demeurant et domicilié à Levallois-Perret, rue Voltaire, numéro 50, poursuivants

ayant Maître FONTANGES pour avoué,
D'une part.

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o Monsieur PLANQUE, syndic de faillite, demeurant à Paris, numéro 6, pris en qualité de syndic de faillite de Monsieur Eugène DELSOL, en son vivant demeurant à Houilles, rue Hoche, numéro 95, déclarée par jugement du Tribunal de commerce de la Seine, en date du vingt janvier mil neuf cent quatorze.

2^o Madame Marie ESPINASSE, sans profession, veuve de Monsieur Cyprien DELSOL, demeurant et domicilié à Plancaet, commune de Montredon ; 3^o Madame Albine DELSOL sans profession, épouse de Monsieur AURIAC Félix, propriétaire-cultivateur, et de ce dernier pris tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Montredon, co-licitants ayant Maître FONTANGES pour avoué,
D'autre part.

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre
—
LOTISSEMENT
ET
MISE A PRIX

Ces immeubles seront vendus en un seul lot, comprenant :

1^o divers immeubles en nature de châtaigneraies, pré, terres, paraissant portés au plan cadastral de la commune de Montredon, sous les numéros 156 p, 168, 169, 172, 173, 176 de la section C, lieu dit « Pech Mége » pour une contenance totale de trois hectares treize ares vingt-cinq centiares environ et un revenu imposable de trente-deux francs vingt-cinq centimes ;
2^o un immeuble en nature de châtaigneraie, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 201 de la section C, lieu dit « Lafage et Bois-Bas », pour une contenance de soixante-trois ares soixante centiares envi-

ron et un revenu matriciel de six francs dix centimes ;

3^o un enclos composé de maison, sol de maison et terre paraissant porté au plan cadastral de la commune de Montredon, sous les numéros 479, 479 et 480 p de la même section C, lieu dit « Plancaets », pour une contenance de deux ares vingt-cinq centiares environ et un revenu imposable de trente-trois francs soixante-quinze centimes pour la propriété bâtie et de treize francs pour la propriété non-bâtie ;

4^o un immeuble en nature de châtaigneraie et terres, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune de Montredon, sous les numéros 489 et 489 bis, 504 et 505 de la section C, lieu dit « Champ Grand et Thérondel », pour une contenance de un hectare quarante-huit ares quatre-vingt-dix centiares environ et un revenu imposable de seize francs quatre-vingt-quinze centimes ;

5^o un immeuble en nature de pré, paraissant porté au plan cadastral de la commune de Montredon, sous les numéros 490 et 492 de la section C, lieu dit « Plancaets » et les « Coupigneries », pour une contenance de trente-sept ares soixante-dix centiares environ et un revenu imposable de sept francs cinquante-quatre

6^o un immeuble en nature de pré et terres, porté au plan cadastral de la commune de Montredon, sous le numéro 517, lieu dit « Champ Grand et Plancaet » et numéros 518 et 519, lieu dit « Champ Grand et la Litre », pour une contenance ensemble de quarante-huit ares cinquante centiares environ et un revenu matriciel de six francs soixante-cinq centimes ;

7^o un immeuble en nature de terre, porté au plan cadastral de ladite commune de Montredon, sous le numéro 546 de ladite section C, lieu dit « Champ Grand et Bouffaries », pour une contenance de treize ares cinquante centiares et un revenu matriciel de un franc soixante-deux centimes ;

8^o un immeuble en nature de terre, porté au plan cadastral de cette même commune, sous le numéro 504 de la section C, lieu dit « La Bénadie et le Trou », pour une contenance de neuf ares et un revenu imposable de un franc huit centimes ;

9^o un immeuble en nature de terre, porté au plan cadastral de ladite commune de Montredon, sous le numéro 575 de la même section C, lieu dit « La Bénadie et le Champ du frêne » pour une contenance de dix-huit ares dix centiares et un revenu matriciel

de deux francs dix-sept centimes ;
10^o Divers immeubles en nature de terres, portés au plan cadastral de la commune de Montredon, sous les numéros 584, 585, 592 de ladite section C, lieu dit « La Bénadie », pour une contenance totale de quarante-trois ares dix centiares environ et un revenu matriciel de cinq francs dix-huit centimes ;

11^o un immeuble en nature de terre, paraissant figurer au plan cadastral de ladite commune de Montredon, sous le numéro 606 p de la section C, lieu dit « La Bénadie et Triadou », pour une contenance de trois ares vingt-cinq centiares et un revenu matriciel de trente-neuf centimes ;

12^o un immeuble en nature de terre, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune de Montredon, sous le numéro 641 de la section C, lieu dit « Puech du frêne », pour une contenance de cinquante-cinq ares trente centiares et un revenu matriciel de treize francs vingt-sept centimes.

Tous ces immeubles situés sur la commune de Montredon (Lot) seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent, en un seul lot, sur la mise à prix de huit mille francs, ci... 8.000 fr.

Le cahier des charges pour par-

ACHAT, VENTE de Propriétés

BERNHEIM Frères et Fils

23, rue de l'Arcade, Paris

Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à Gabriel RIO BLANC, 88, quai de Rigny, TULLE, Corrèze, ou à M. MICHELET, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

VOYAGEUR en titre

un chiffre d'affaires est demandé par la Grande Distillerie ROUX & TURIN, à LIMOGES.

Marché de La Villette

26 janvier 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1 ^o qual.	2 ^o qual.	3 ^o qual.
Bœufs...					
Vaches...	2.288	80	2,70	2,50	1,80
Taureaux...					
Veaux...	1.309	62	4,00	3,75	3,00
Moutons...	9.614	1.126	3,50	3,25	3,00
Porcs...	3.295		3,70	3,50	3,30

OBSERVATIONS. — Vente très difficile sur les bœufs, moutons et veaux, calme sur les porcs.

Le co-gérant : M. DAROLLE.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître BROQUIN, notaire à Bagnac, et à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, avenue de la Gare.